CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E213799** **VALABLE JUSQU'AU** **16/03/2027**

ÉDITÉ LE 26/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/12/2024

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/03/2025

Capital : 1 000

Raison sociale : TCE ETANCH

3 RUE DU PONT NOIR
42700 FIRMINY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-ÉTIENNE

Siret : 938 876 505 00018

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 8835408

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP K20615F

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP K20615F

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 70 38 75 98 **Fax :**

Portable : 06 70 38 75 98

Responsabilité légale :
KESER TOLGA PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : tce.etanch@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 360 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211 PROB	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	2	17/03/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/03/2026 15:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.